

# « Depuis que les Quartz existent, le court est la section la plus sujette à débats »

Ivo Kummer répond aux critiques et propositions de Pro Short, promettant que toutes les solutions praticables sont envisagées.

Par Kathrin Halter

7

**Pro Short formule des reproches : l'OFC n'envisagerait la remise en question des critères de participation pour les courts « que maintenant, et ce, après que Pro Short a de façon répétée mis en garde contre les abus ». Pourquoi l'OFC n'a-t-il pas réagi plus tôt ?**

L'appel à candidatures a été publié au début du mois d'août, les conditions de participation étaient connues. Même si l'intérêt se révèle faible, tout changement aux prérequis pour une candidature est difficile, surtout si le processus est déjà engagé. C'est la raison pour laquelle les films acceptés cette année sont, comme prévu par le règlement, automatiquement qualifiés pour l'année prochaine, et la catégorie suspendue. Seulement six films en lice ne permettent pas de véritable compétition. Mais nous avons déjà annoncé notre volonté de nous réunir avec l'Académie du cinéma suisse, Pro Short, ainsi que des experts externes afin de retravailler les conditions d'admission pour 2021.

**Pro Short s'engage depuis longtemps pour un élargissement de la liste Succès Festival des courts métrages. Pourquoi se limiter aux festivals internationaux et aux concours internationaux des festivals suisses ?**

Depuis que le Prix du cinéma suisse existe, le court représente la section la plus sujette à débats. L'Académie, par exemple, se plaint avec insistance du nombre de courts éligibles, le risque étant que les membres ne voient plus l'ensemble des films, mais se limitent aux noms connus. C'est ce qui a conduit à resserrer les critères d'acceptation pour les courts métrages ; probablement trop. Il importe maintenant de procéder à un réglage minu-

tieux de ces conditions. J'avoue avoir moi-même pris peur en voyant le peu de courts métrages inscrits cette année... Pour moi, la question se pose aussi de savoir pourquoi si peu de courts, par exemple ceux soutenus par l'OFC, voyagent vers des festivals internationaux – sont-ils moins bons qu'avant ? Sont-ils moins présentables face à la concurrence internationale ? Tout cela sera sujet à discussion avec Pro Short.

**Pro Short propose que les courts lauréats d'une compétition nationale en Suisse soient qualifiés, ainsi que ceux participant à au moins deux des trois festivals sur la liste. Qu'en pensez-vous ?**

Tout ce qui permet une solution praticable est envisageable, ma position est d'être ouvert à toutes les éventualités. Ce qui importe, c'est d'avoir à la fois les meilleurs courts métrages en compétition, et dans le même temps, une quantité qui permette aux membres de l'Académie de faire leur travail. Il doit aussi être dans l'intérêt de Pro Short d'avoir une quantité de films qui permette un jugement équitable.

**Reste la question des courts de fin d'études. Pro Short plaide pour leur intégration dans la catégorie courts métrages, ce qui amènerait à une suppression de la catégorie Meilleur film de diplôme.**

C'est juste. Mais nous ne sommes autorisés à soutenir et primer des films de diplôme que s'ils sont coproduits de manière indépendante, puisque les nominations au Prix du cinéma sont financées par le fonds pour l'encouragement du cinéma. En ce qui concerne les films de diplôme, nous avons cherché des solutions qui permettent de faire une exception. Comme

ces nominations sont financées par le fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique, il devient possible de primer des films purement scolaires. Nous voulons par-là faire preuve de reconnaissance envers les écoles de cinéma.

**Quelle est la position de l'OFC sur l'inclusion des films provenant des écoles de cinéma, mais qui ne sont pas des films de fin d'études ? En 2018, il n'y avait qu'un seul film de diplôme qualifié dans cette catégorie.**

Les fluctuations annuelles sont normales. Cette année, il y a de nouveau bien plus de films de diplôme, pour la simple raison que les conditions d'admission ont été assouplies par rapport à 2018. Mais là aussi, notre cadre légal est contraignant : la Confédération n'a le droit de financer que le cinéma professionnel. Celui-ci est défini entre autres par la formation – voilà pourquoi le financement et les récompenses ne sont possibles qu'à partir des films de diplôme, pas avant. Certains exigent aussi une séparation entre documentaires et fictions pour les courts métrages, mais la masse critique nécessaire n'est pas suffisante pour permettre une sélection.

► Texte original: allemand

**FOCAL**, la Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel, cherche un-e **responsable de programmes** [environ 80%, entrée en fonction immédiate]

**F O C A L**

Informations complémentaires sous [focal.ch/resp-prog](https://focal.ch/resp-prog)  
Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature!